

Entreposage illégal de BPC

Dernière étape bientôt franchie avec la réhabilitation du site

POINTE-CLAIRE, le 1^{er} avril 2016 – La dernière étape sera bientôt franchie dans le dossier de l'ancien site d'entreposage illégal de biphényles polychlorés (BPC) à Pointe-Claire, avec la réhabilitation complète des terrains contaminés sous l'égide du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

« C'est une étape importante pour nous, car elle mettra un terme définitif à cette malheureuse affaire. Le pire est passé et le site, comme le rappelle la Direction régionale de santé publique (DRSP), ne présente pas un risque à la santé pour les citoyennes et citoyens. Il est cependant primordial de compléter le travail et de ne pas laisser le site à l'abandon comme il arrive bien souvent en pareilles circonstances et, à ce titre, il faut saluer la détermination du gouvernement », souligne le maire Morris Trudeau.

Une récente rencontre tripartite entre les dirigeants de la Ville, du Ministère et de la DRSP a permis de faire le point sur les étapes à réaliser. « À titre de maire, je tiens à informer la population de ces derniers développements », précise monsieur Trudeau.

Le MDDELCC rappelle que tous les produits dangereux illégalement entreposés ont été éliminés du site depuis janvier 2014 et qu'il est toujours de l'intention du Ministère d'effectuer les travaux de décontamination en cas de défaut des entreprises visées par l'ordonnance, et ce, en respectant les décisions prises par les tribunaux dans ce dossier.

La DRSP maintient aussi que depuis le retrait des produits dangereux du site, ce dernier ne représente aucun risque pour la santé, qu'il s'agisse des citoyennes et citoyens demeurant à proximité ou des travailleurs des entreprises situées sur les terrains adjacents.

« L'étape ultime et finale approche. Nous nous sommes battus de 1985 à 2002 et cela, jusqu'en Cour suprême du Canada, pour empêcher l'entreposage de matières nuisibles sur notre territoire. Malgré tout, le propriétaire a agi illégalement, menaçant la santé et la sécurité de nos citoyennes et citoyens. Encore aujourd'hui, notre détermination est la même. Ces produits dangereux étaient, sont et seront toujours interdits », conclut le maire Trudeau.